

Objet	Bilan des opérations de stérilisation d'œufs de goélands
Destinataire(s)	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
Affaire suivie par	Etienne Lebastard
Service	Service Communal d'Hygiène
Direction	Affaires Générales et Vie Institutionnelle
Copie à	Nathalie Capiten – Cheffe de service Nathalie Perrotte – Directrice

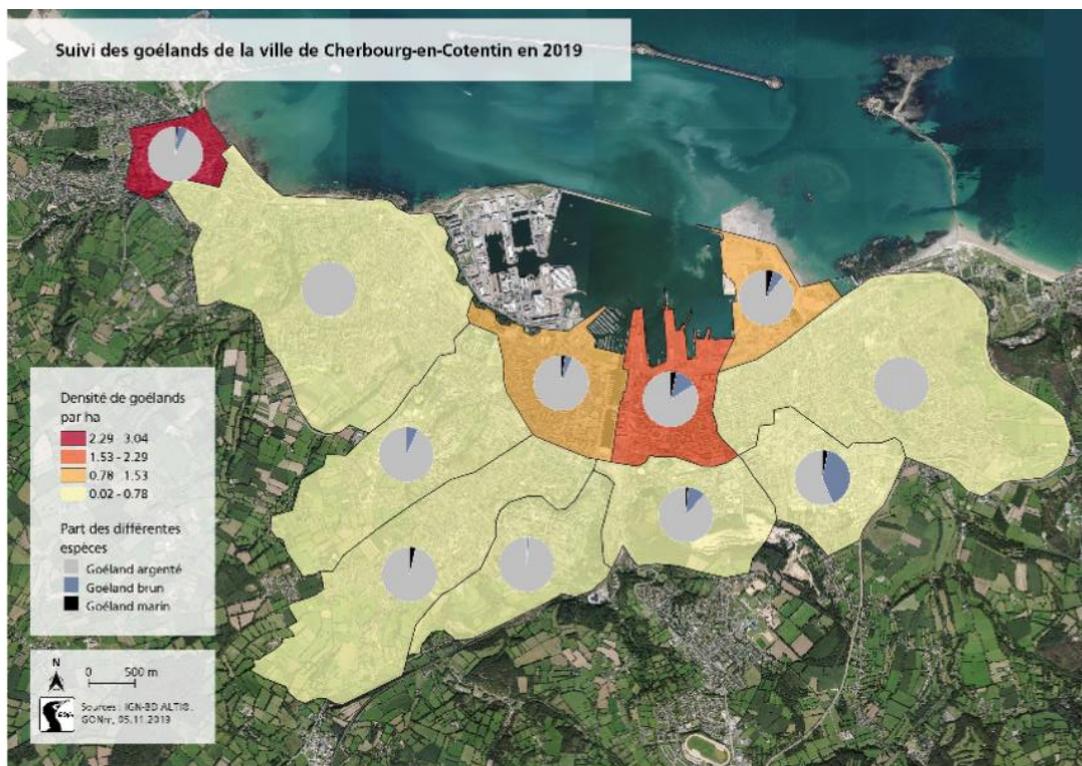
I. Rappel de la justification de la demande et de la localisation des zones de nidification connues, à l'aide d'une cartographie

Disposant d'une large façade maritime, la ville de Cherbourg-en-Cotentin abrite une **importante population de laridés**. La présence de ces oiseaux en milieu urbain s'accompagne de nuisances variées.

De la nuisance sonore au chapardage de sandwiches, le comportement des goélands peut faire apparaître un **sentiment d'inconfort** chez les habitants et usagers de la ville.

De la simple fiente aux dégâts liés à la dégradation des écoulements d'eaux pluviales, la nidification des goélands engendre pour le patrimoine matériel de la collectivité et des habitants des **dégâts importants**.

Aussi, afin de réguler ces nuisances et poursuivre les actions mises en place dans le passé, il a été décidé de **poursuivre les actions d'effarouchement et de stérilisation des œufs de goélands argentés** sur les secteurs de la ville les plus impactés.



II. Description des mesures de prévention prises pour limiter l'installation des goélands nicheurs

Cette année encore la ville de Cherbourg-en-Cotentin s'est efforcée de communiquer auprès des habitants afin de limiter les nuisances dues à la présence des goélands en milieu urbain :

- Élaboration d'un **nouveau support de communication contre les nuisances liées aux animaux en ville** (rappel de l'interdiction de nourrissage, des bonnes pratiques en matière de collecte des déchets et d'entretien des toits et balcons) ;

- **Communiqué de presse** en début de période de nidification ;
- Actualisation du site de la ville en **insistant sur les dispositions à prendre** en amont ;
- **Courrier aux principaux syndicats et bailleurs sociaux** en début de période de nidification afin de les inciter à faire réaliser l'entretien des toitures.

Par ailleurs, un travail en commun a été réalisé avec les bailleurs sociaux afin de **repérer les situations de nourrissage** pouvant engendrer des nuisances du fait de leurs conditions. Ces signalements ont pu faire l'objet d'un rappel.

Enfin, de **nouveaux points d'apports volontaires sous forme de containers enterrés ont été implantés** sur la commune afin de réduire le volume de déchets présent sur la voirie, notamment à proximité de grands ensembles collectifs (Divette et Pontmarais).

III. Déroulement des opérations de stérilisation des œufs

1) Dates d'intervention

Conformément à l'arrêté préfectoral, la campagne de stérilisation des œufs de goélands argentés s'est déroulée en deux périodes présentant moins de 21 jours entre deux passages sur un même site. Compte tenu du bilan de l'année écoulée et du constat de l'importance du nombre de naissances fait lors du second passage, il a été décidé, après consultation du Groupe Ornithologique Normand (GONm), d'avancer le second passage.

La campagne 2019 s'est donc déroulée :

- Du 6 au 10 mai puis,
- Du 20 au 24 mai.

2) Méthodologie utilisée au cours des opérations de stérilisation

Les opérations de stérilisation des œufs de goélands argentés se sont déroulées de deux manières :

- Passage **systematique** sur les grands toits plats des logements des bailleurs sociaux ;
- Passage **sur signalement** sur les sites appartenant à des propriétaires privés ou gérés par des syndicats de copropriété.

Afin d'assurer la continuité des opérations des années précédentes, les syndicats de copropriété qui avaient signalés des nids les années passées ont été avertis de la campagne afin de signaler les bâtiments sur lesquels des goélands nichent.

Un comptage des trois espèces de goélands nicheurs a été réalisé par le GONm entre le 23 et le 29 avril sur l'ensemble des zones de la commune impactées par la présence des goélands confirmant les zones de forte nidification. Il a également été demandé au GONm de nous signaler les colonies importantes de goélands bruns et marins afin de prévoir un repérage plus approfondi des sites concernés.

Une fois les signalements compilés, le prestataire s'est chargé d'établir son planning d'intervention en fonction des possibilités d'accès aux différentes structures.

Pour les bâtiments présentant plusieurs espèces de goélands **un repérage à distance a été effectué** en amont de l'opération. La cartographie du toit ainsi réalisée a permis de s'assurer du **traitement exclusif d'œufs de goélands argentés**.

Une fois l'espèce des goélands argentés validée, les œufs ont été aspergés d'un **produit destiné à étanchéifier la coquille de l'œuf**.

Le produit utilisé est du **Stérilibio**, de la société La Celtique Industrielle, **garanti sans formol**.

À l'issue du traitement, le prestataire a déposé une, deux ou trois **marques de peinture aux abords du nid** afin d'indiquer le nombre d'œufs observés ou traités.

L'ensemble des observations faites sur chaque site a été consigné sur le document fourni dans l'arrêté.

Entre les deux passages (le 14 mai) et à l'issue de la campagne (le 25 juin) des **comptages ont été réalisés sur les quartiers concernés** par la campagne de stérilisation des œufs de goélands argentés.

3) Zones traitées avec leur représentation graphique

La campagne 2019 a concerné les deux principales zones de nidification sur lesquelles les nuisances sont les plus importantes

- le **centre-ville** de la commune déléguée de Cherbourg-Octeville,
- le quartier **Val de Saire** de la même commune.

Il a été décidé de ne pas reconduire la stérilisation sur le quartier sud est, la nidification des goélands s'y faisant majoritairement sur des bâtiments de stockage ou d'activité industrielle.

4) Raisons pour lesquelles certaines zones n'ont pu être traitées

Au cours de la campagne 2019, seule la résidence située du n°1 au 11 rue Paul Doumer n'a pas pu être traitée compte tenu de l'impossibilité pour le bailleur de permettre au prestataire d'accéder à la toiture du fait de la modification de la configuration des accès au toit.

5) Résultats constatés – voir tableaux de bilan des opérations

Les résultats ont été consignés dans les tableaux prévus à cet effet et joints à ce rapport.

Le tableau ci-dessous présente une synthèse rapide en ce qui concerne uniquement les goélands argentés :

Année	Centre-ville			Val de Saire		
	Nombre de sites traités	Nombre de nids traités	Nombre d'œufs traités	Nombre de sites traités	Nombre de nids traités	Nombre d'œufs traités
2018	52	136	261	18	45	88
2019	47	130	242	18	35	90
Différence	-5	-6	-19	0	-10	+2

IV. Bilan de la campagne d'effarouchement

1) Dispositif choisi, lieu et dates de mises en service

Depuis 2018, une campagne d'effarouchement est réalisée au moment de la nidification sur le toit du gymnase Marcel Arnaud situé dans le quartier Val de Saire.

L'effarouchement se fait à l'aide d'un dispositif Bird Gard Super Pro équipé de 4 hauts parleurs situés sur le toit du gymnase.

L'effaroucheur a été mis en fonctionnement le 5 mars 2019 et stoppé le 7 mai 2019.

2) Comptage des goélands avant la mise en place du dispositif d'effarouchement

Le premier comptage réalisé par le GONm avant la mise en place du dispositif faisait état de **296 goélands présents sur le quartier** répartis comme suit : 240 argentés, 43 bruns et 13 marins.

3) Effet de l'effaroucheur sur ces populations

Du fait de la puissance de l'effaroucheur et de son installation, l'effet est surtout local comme en atteste un nid abandonné sur le toit même du gymnase. Lors de la mise en fonctionnement de l'effaroucheur, nous pouvons constater une certaine agitation chez les oiseaux. Cette agitation est moins perceptible après quelques semaines d'effarouchement.

4) Comptage de l'effectif à l'issue de la campagne

Le troisième comptage réalisé le 25 juin faisait état de **334 goélands présents sur le quartier Val de Saire**. Toutefois ce comptage inclut le site des CMN regroupant une forte part des goélands nichant sur le quartier mais situé trop loin de l'effaroucheur pour que son effet y soit perceptible.

V. Évaluation de la mise en œuvre de la dérogation

1) Évolution de la population de goélands nicheurs des trois espèces

Les actions mises en place par le passé concernaient uniquement la commune de Cherbourg-Octeville aussi n'est-il pas possible de réaliser pour le moment une évaluation sur plus de trois ans sur **l'ensemble de la commune nouvelle**. Les données pour ces trois années sont les suivantes :

	Goéland argenté	Goéland brun	Goéland marin	Total
2017	973	194	39	1206
2018	1030	161	46	1237
2019	1112	109	29	1250

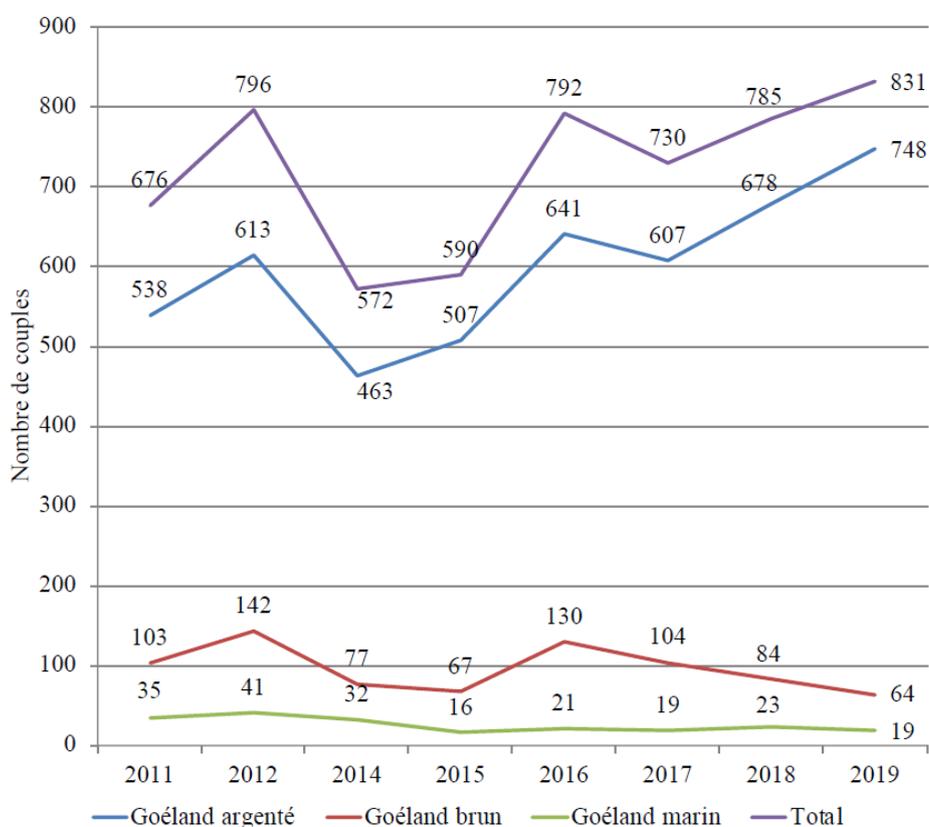
2) Reports constatés sur des zones urbaines adjacentes aux secteurs traités

Le terre-plein des Mielles est la zone adjacente aux secteurs traités dont la population de goélands connaît la plus forte hausse avec une augmentation de près de 32 % de la population globale des trois espèces.

Cette augmentation semblerait toutefois plus être liée à une baisse de la population sur le secteur limitrophe de la zone d'activité de Tourlaville (-52%) qu'aux opérations de stérilisation.

3) Recensement de la population de la population de goélands argentés présente sur la commune impactée par les opérations de stérilisation

Concernant la commune déléguée de Cherbourg-Octeville sur lequel s'opèrent les campagnes de stérilisation, la population a évolué comme suit :



4) Pourcentage de la population de goélands argentés présente sur la commune impactée par les opérations de stérilisation

	Nombre de nids recensés	Nombre de nids stérilisés	Nombre de jeunes à l'envol	%age de nids traités (CeC)
2012	613	148		
2013	Pas de comptage	Pas de stérilisation		
2014	463	Pas de stérilisation		
2015	507	Pas de stérilisation		
2016	641	160	30	
2017	607 / 1206 *	Pas de stérilisation		
2018	678 / 1237 *	181	127	14,62 %
2019	748 / 1250 *	165	129	13.20 %

(* = Cherbourg Octeville / Cherbourg-en-Cotentin)



**Inventaire et recensement
des goélands nicheurs
sur les toits de l'agglomération de
Cherbourg-en-Cotentin
(Manche)**

Eliot Pesnel & Franck Morel

Étude réalisée par le
Groupe ornithologique normand (GONm)
Siège social : Université de Caen
Adresse : 181 rue d'Auge 14000 Caen

à la demande de la ville de Cherbourg-en-Cotentin

Octobre 2019



Sommaire

SOMMAIRE	2
I - INTRODUCTION	3
II - METHODES ET SECTEURS ETUDIES	3
III - DESCRIPTION ET STATUTS DES TROIS ESPECES DE GOELANDS NICHANT REGULIEREMENT SUR LES VILLES COTIERES EN NORMANDIE	6
IV - INFORMATION SUR LA CHRONOLOGIE DE LA REPRODUCTION DU GOELAND ARGENTE	7
V - LES RESULTATS DE L'ANNEE 2019 PAR ESPECE	8
A) LE GOELAND ARGENTE	8
B) LE GOELAND BRUN	9
C) LE GOELAND MARIN	10
VI - BILAN 2019 EN CONSIDERANT LES TROIS ESPECES	11
VII - COMPARAISON AVEC LES ANNEES ANTERIEURES	13
VIII - NOMBRE DE NIDS TRAITES PAR SECTEUR ET OBSERVATIONS DE POUSSINS SUR LES TROIS SECTEURS CONCERNES PAR LA STERILISATION DES ŒUFS DE GOELAND ARGENTE	15
IX - BILAN SUR LES GOELANDS MARIN ET BRUN QUI SONT STRICTEMENT PROTEGES	16
X - CONCLUSION	17
XI - PRECONISATIONS DU GONM	18
XI.1 - FAVORISER LE RETOUR DES OISEAUX EN MILIEU NATUREL	18
XI.2 - REDUIRE LES SOURCES DE NOURRITURE	18
XI.3 - TENTER DE LIMITER LA NIDIFICATION SUR LES HABITATIONS ET INCITER LES GOELANDS A NICHER SUR LES ZONES INDUSTRIELLES	18
XI.4 - FAVORISER LA REPRODUCTION DU GOELAND MARIN	19
XI.5 - SUIVIS A PREVOIR SI DES TRAITEMENTS DES ŒUFS DE GOELAND ARGENTE SONT MIS EN PLACE EN 2020 SUR LA VILLE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN	19
BIBLIOGRAPHIE	20

Correction : Alain Barrier
Validation : Gérard Debout

I - Introduction

Depuis 2011, à la demande de la municipalité de Cherbourg-Octeville (aujourd'hui Cherbourg-en-Cotentin), le Groupe ornithologique normand (GONm) a effectué un recensement des goélands nicheurs en milieu urbain chaque année sauf en 2013. En 2011, 2012 et 2016, la commune de Cherbourg-Octeville a tenté de limiter la progression de la nidification du goéland argenté en stérilisant une partie des nids présents sur la ville. En 2016, la mairie de Cherbourg-en-Cotentin a également fait appel à un fauconnier afin de réaliser un effarouchement des couples de goélands dans le quartier Val-de-Saire courant avril.

En 2017, la stérilisation des œufs et la fauconnerie n'ont pas été reconduites, mais la ville de Cherbourg-en-Cotentin a missionné le GONm pour effectuer un recensement des goélands nichant sur la commune comprenant maintenant les communes déléguées de Cherbourg-Octeville, Querqueville, Equeurdreville et Tourlaville. La commune déléguée de La Glacière n'ayant pas de colonie connue a été exclue du périmètre de l'étude.

En 2018 et 2019, la ville de Cherbourg-en-Cotentin a obtenu une autorisation préfectorale pour traiter les œufs de goéland argenté sur trois quartiers de la ville à condition qu'un ornithologue intervienne avant chacun des deux passages de traitement des œufs et en fin de période de reproduction pour observer les poussins. Dans ce but, elle a fait appel au Groupe ornithologique normand (GONm) en sa qualité d'organisme de protection de la nature reconnu d'utilité publique et compétent en la matière, pour qu'il accompagne cette intervention et recense les couples nicheurs de goélands sur l'ensemble de la ville. Précisons que le traitement des œufs n'a finalement été effectué en 2019 que sur les deux secteurs « Centre-ville » et « Val de Saire ».

Ce rapport présente les résultats des recensements effectués en 2019 ainsi qu'une comparaison avec les résultats des recensements précédents.

II - Méthodes et secteurs étudiés

En 2019, le premier recensement du GONm a été effectué par deux observateurs et les suivants par un observateur :

- Quatre dates ont fait l'objet de décomptes sur l'ensemble de la ville avant le premier traitement des œufs, les 23, 24, 25 et 29 avril. Ajoutons que le secteur de la zone d'activité de Tourlaville a été compté une seconde fois le 7 mai pour en préciser l'effectif qui était faible lors du premier recensement. Pour ce secteur c'est le second effectif qui a été retenu dans notre analyse ;
- Une date sur les trois secteurs traités avant le second traitement, le 14 mai ;
- Une date sur les trois secteurs prévus pour être traités en fin de période de reproduction, le 25 juin.

Cette étude concernant les goélands nicheurs, nous avons, comme les années précédentes, recensé à la fois :

1. Un couple proprement dit, c'est-à-dire deux oiseaux très rapprochés,
2. Un oiseau en position de couveur sur son nid,
3. Un oiseau adulte qui semble cantonné (il peut représenter un membre d'un couple dont le couveur n'est pas visible du point d'observation).

Il est impossible de repérer tous les nids à partir des points d'observation, mais le fait de compter, en plus des nids, les couples et les individus *a priori* cantonnés permet d'avoir une estimation assez précise de la population reproductrice, même si d'après nos analyses faites sur

d'autres villes normandes (Le Havre notamment), cela conduit à une légère sous-estimation de la réalité.

La zone d'étude proposée par la ville de Cherbourg-en-Cotentin étant la même qu'en 2017 et 2018, nous avons utilisé en 2019 un maximum des sites d'observation utilisés les deux années précédentes.

Cependant pour différentes raisons, cinq sites d'observation n'étaient pas accessibles en 2019 :

- **La Tour Lemonier** : Il fallait attendre trois semaines pour avoir les autorisations car l'accès à la terrasse nécessitait de couper des antennes relais. Ce délai ne permettait pas de faire le premier passage dans les délais requis. Afin de pallier ce manque, nous avons effectué un point d'observation dans la partie la plus à l'Est du Roule où la vision sur le quartier était satisfaisante ;
- **Résidence Marguerite** : l'accès à ce site était dangereux du fait de la présence d'une seule échelle pour monter deux niveaux. En compensation, des observations ont été effectuées à partir du sol. Le non accès à ce site nous a tout même obligé à regrouper les deux secteurs Equeurdreville-centre et Hameau de la mer car les limites de ces deux secteurs n'étaient plus suffisamment visibles ;
- **Résidence Printemps** : Le nouveau bailleur gérant cette résidence ne nous a pas donné l'autorisation d'accès à la toiture ;
- **Résidence Lecanu** : L'absence temporaire d'un gardien sur ce site ne nous a pas permis d'accéder à la terrasse de cette résidence. La partie qui était habituellement comptée depuis ce site l'a été depuis le haut de la Belle Jardinière.
- **Toiture Eleis** : comptage effectué à partir du Roule.

En 2019, sept des douze points d'observation de 2017/18 ont donc pu être de nouveau utilisés et quatre des autres points ont pu être compensés. Le non accès à la résidence Le Printemps, nous a par contre obligé à fusionner les deux secteurs d'Equeurdreville car leurs limites étaient difficiles à distinguer depuis les autres points (haut de la Belle jardinière et Résidence Bustamante).

La figure 1 présente les 13 quartiers étudiés et les 12 sites d'observation utilisés en 2018. Parmi ceux-ci, les quatre points indiqués en jaune (4, 6, 7 et 10) n'ont pas pu être utilisés en 2019 mais ont pu être compensés par des observations à partir du sol ou d'autres points habituellement utilisés. Par contre, l'absence d'accès au point 9 (en rouge) nous a obligé à fusionner les deux secteurs d'Equeurdreville.

Avant 2017, seuls les sites d'observation 1 à 5 étaient utilisés et les effectifs recensés ne concernaient donc que les six secteurs de « Cherbourg - Centre-ville », « Val de Saire », « Sud-est », « Provinces », « Octeville-Bourg » et « Les Vallons ».

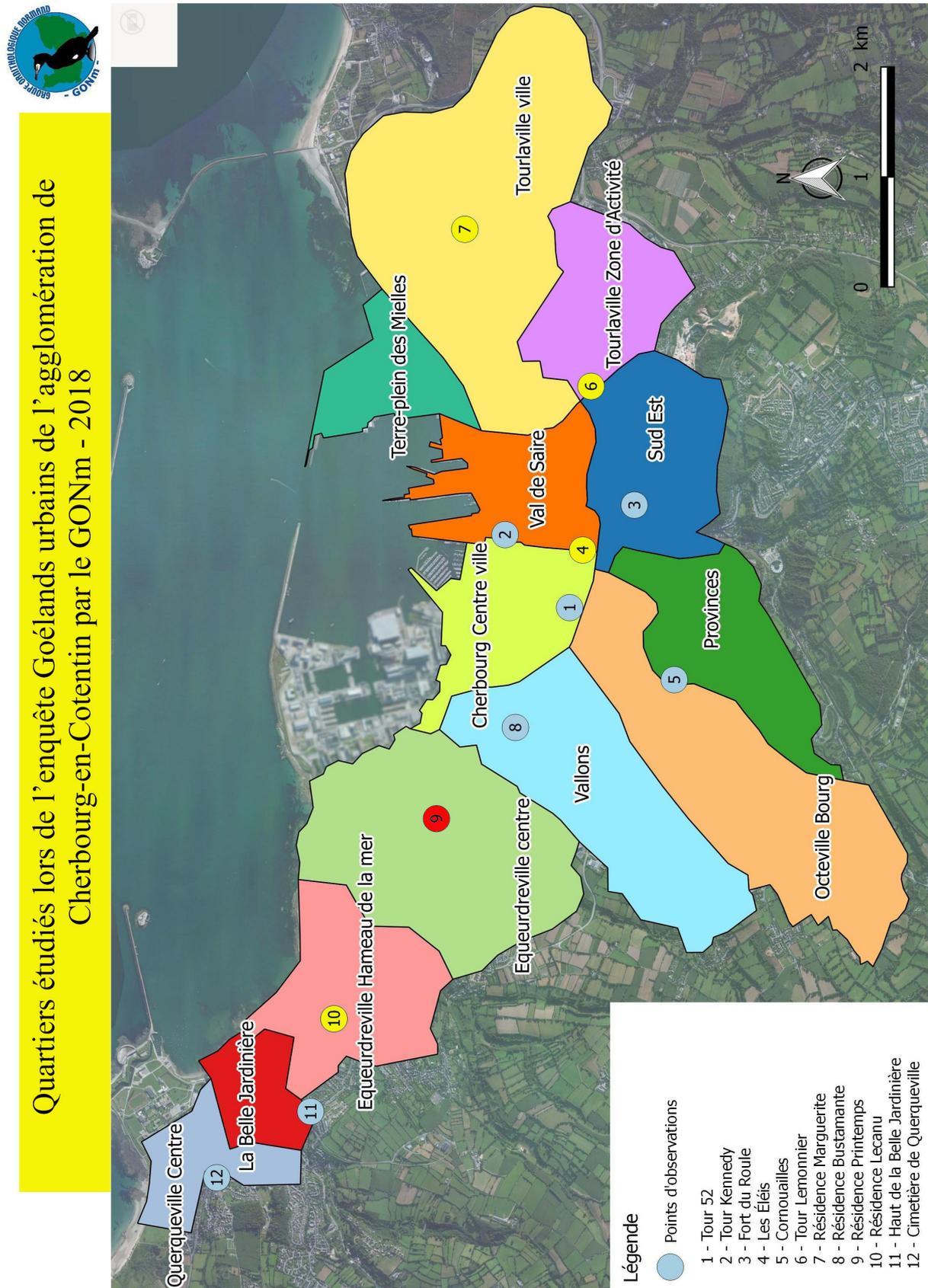
La zone étudiée entre 2017 et 2019, plus grande, permet de mieux apprécier la répartition des goélands nicheurs urbains sur l'ensemble du périmètre étendu de la nouvelle commune de Cherbourg-en-Cotentin.

Pour 2017 à 2019, précisons que le terre-plein des Mielles, en tant que quartier, ne concerne que les toits des hangars situés sur la zone sud du terre-plein et non pas le terre-plein dans son ensemble. Concernant Querqueville, toute la zone de l'école des Fourriers (ex CIN) est elle aussi exclue du périmètre d'observation (zone militaire). Le site DCNS ne fait pas partie du périmètre des observations, ce site n'a pu être accessible qu'une seule année depuis 2011.

En 2018 et 2019, seul le premier décompte a été effectué sur l'ensemble des quartiers ; il avait pour but de recenser l'ensemble de la population nicheuse de goélands. Les deux autres

suivis ont été focalisés sur les trois quartiers où des opérations de stérilisation des œufs de goéland argenté ont été menées : centre-ville de Cherbourg, Sud-est et Val de Saire.

Figure 1



III - Description et statuts des trois espèces de goélands nichant régulièrement sur les villes côtières en Normandie

Les « grands » goélands sont tous protégés par la législation française par :

- [Arrêté ministériel du 29 octobre 2009](#) fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection.
- [Art. L 411-1et s.](#) du code de l'environnement : les espèces protégées bénéficient d'une protection renforcée (interdiction de détruire nids, œufs, de mutiler, de vendre ou de perturber intentionnellement...)
- Sanctions pour atteinte à une espèce protégée : [L. 415-3 à L. 415-5](#) CE (délict) et pour perturbation intentionnelle : [R. 415-1 CE](#) (contravention).

La destruction d'un nid de goéland, des œufs, des poussins ou des adultes est passible conformément à la loi d'un an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende.

En Normandie, des dérogations sont accordées depuis plusieurs années à certaines villes pour qu'elles puissent mettre en place la stérilisation des œufs de goéland argenté afin de diminuer les gênes pour les habitants.

Le goéland argenté est l'espèce la plus commune :

Longueur : 55-60 cm Envergure : 120-140 cm Poids : ± 1 kg
Ailes : gris clair à pointes noires et blanches Pattes : couleur chair

Il est considéré comme « quasi-menacé » dans la liste rouge nationale des nicheurs (UICN, 2016) et comme « vulnérable » dans la liste rouge régionale (Debout, 2016). C'est la seule espèce dont l'arrêté délivré par la DREAL autorise la stérilisation des œufs. Contrairement à une opinion couramment répandue, cette espèce n'est pas en progression mais en régression. En effet, la population nicheuse en France, estimée entre 53000 et 56000 couples en 2012 a diminué de 30% par rapport à celle de 1999 (Issa & Muller, 2015) et elle a également nettement régressé en Normandie où la progression des nicheurs urbains ne compense pas la baisse importante sur les sites naturels (Debout, 2013).



Photo de goéland argenté (Gilles Le Guillou)

Le goéland brun :

Longueur : 48-56 cm. Envergure : 117-130 cm
Poids : ± 900 g

Ailes ; gris foncé Pattes jaunes

Il est considéré comme en danger dans la liste rouge régionale (Debout, *op. cit.*). Un peu plus de 1200 couples nichaient en Normandie en 2012 (Debout, *op. cit.*)



Photo de goéland brun (Tony Le Huu Nghia)



Photo de goéland marin (Gilles Le Guillou)

Le goéland marin (le plus grand laridé du Monde)

Longueur : 60-75 cm. Envergure : 145-165 cm

Poids : ± 1,6 kg

Ailes : noires Pattes : couleur chair pâle

La population nicheuse de goéland marin est en progression en Normandie avec une population d'au moins 1740 couples en 2012 (Debout, *op. cit.*). C'est un prédateur régulier des nids des autres espèces de goélands, sa présence peut donc conduire à la régression des autres goélands à sa proximité.

IV - Information sur la chronologie de la reproduction du goéland argenté

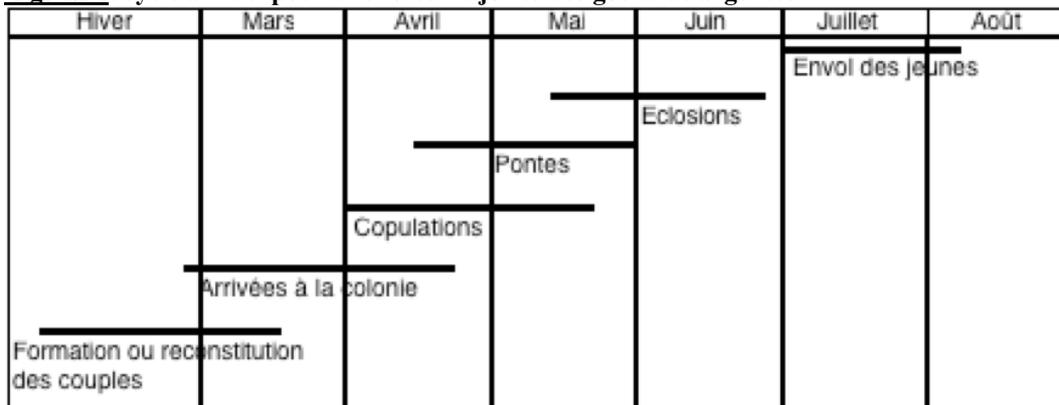
Le goéland argenté s'installe généralement sur les sites de reproduction à partir de janvier ou février. C'est à cette époque, alors que les couples se forment et recherchent un endroit pour construire leur nid, que les premières manifestations vocales sont entendues pour cesser en août - septembre avec l'émancipation des jeunes.

Tous les couples de goéland argenté ne s'installent pas aux mêmes dates (les vieux couples plus expérimentés s'installent généralement plus tôt dans la saison que les jeunes) et ils peuvent faire des pontes de remplacement.

En période internuptiale, certains goélands utilisent des grandes terrasses comme dortoirs, ils sont alors peu bruyants et concentrés dans certaines parties de la ville.

La figure 2 présente un calendrier des différentes phases de la reproduction du goéland argenté.

Figure 2 : cycle annuel pour une forte majorité des goélands argentés



Durée des différentes étapes de la reproduction :

Ponte : 3 à 5 jours Incubation : 25-30 jours en moyenne 28 jours

Les poussins de 15-20 jours peuvent être laissés seuls parfois quelques heures.

Pousse de véritables plumes vers la 5^{ème} semaine, deux semaines plus tard, cette première mue est terminée, le juvénile est alors apte à voler.

Comme le prouvent les suivis réalisés au Havre depuis plus de vingt ans, le cycle de reproduction peut être retardé pour une faible proportion de couples qui effectue probablement des pontes de remplacement, suite aux opérations de stérilisation. Certaines éclosions se produisent alors aux alentours du 15 - 20 juillet. Au Havre, l'éclosion la plus précoce a été notée le 4 mai 2009.

Les goélands commencent à se reproduire en moyenne à l'âge de 5 ans. Les goélands vivent régulièrement 20 ans et parfois jusqu'à 30 ans.

Comme indiqué précédemment, principalement trois espèces de goélands nichent sur les villes côtières normandes. Le goéland argenté y est de loin l'espèce la mieux représentée et seuls les œufs de cette espèce peuvent faire l'objet de stérilisation après accord du Ministère. Le goéland argenté fait partie de la catégorie spéciale des espèces "susceptibles de régulation" si un dossier scientifique en prouve la nécessité.

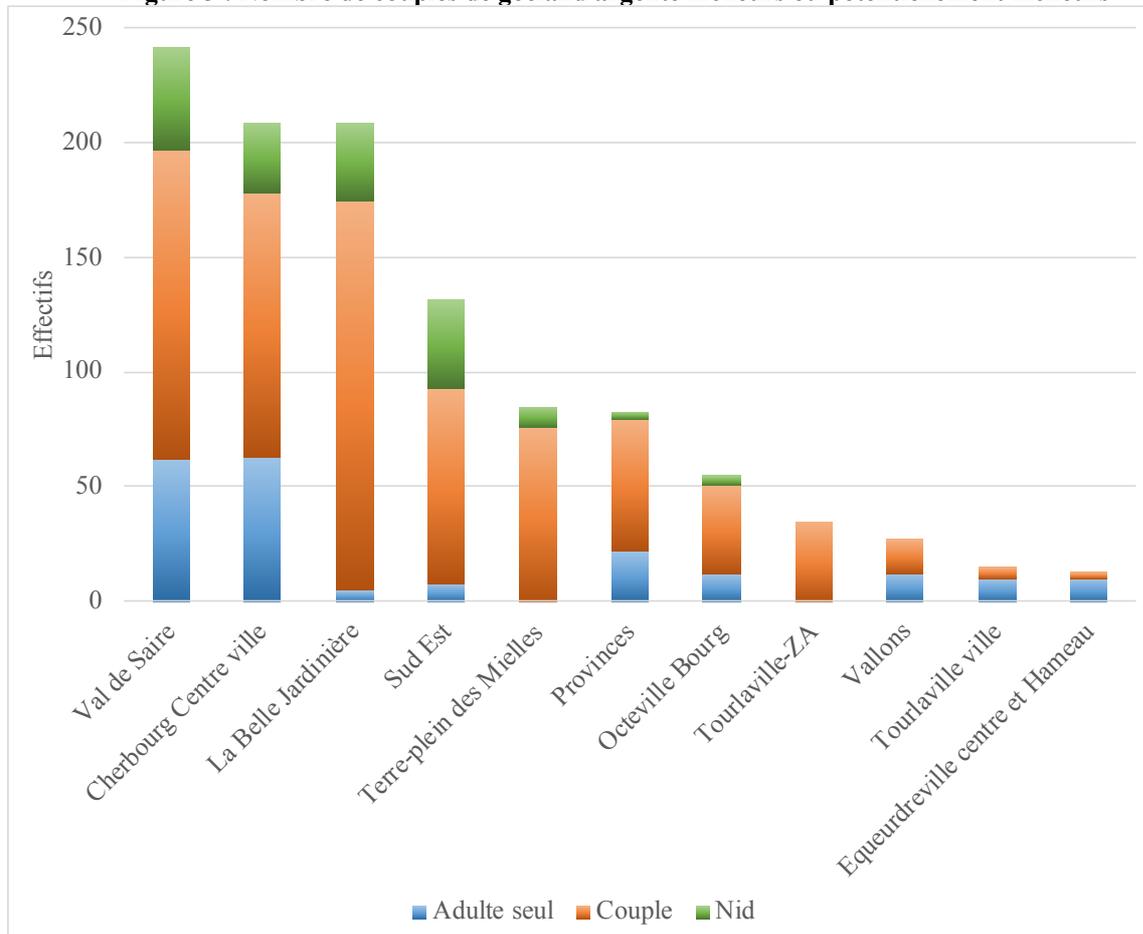
La phénologie du goéland marin est un peu plus précoce que celle du goéland argenté ; par contre celle du goéland brun est un peu plus tardive. Il est fréquent que des éclosions de goéland brun aient lieu dans la dernière décade du mois de juin.

V - Les résultats de l'année 2019 par espèce

Les figures 3 à 7 présentent le nombre de contacts obtenus avec chacune des trois espèces de goélands sur l'ensemble des quartiers étudiés à la fin du mois d'avril avant le premier traitement des œufs. Pour la zone d'activité de la Tourlaville, comme indiqué plus haut, nous avons considéré le décompte effectué début mai.

a) Le goéland argenté

Figure 3 : Nombre de couples de goéland argenté nicheurs ou potentiellement nicheurs

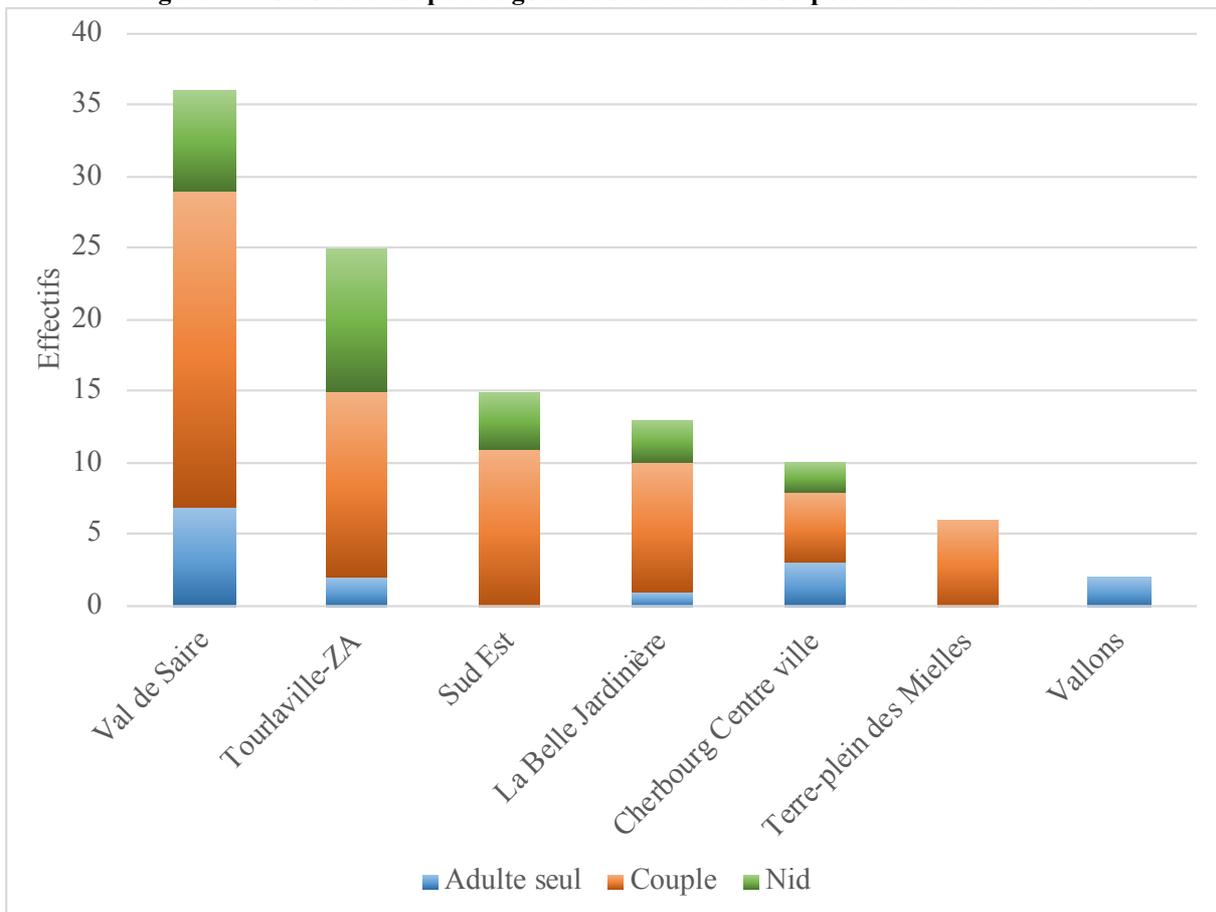


Seulement 15 % des observations concernent des nids, ce qui est normal à la fin avril car plusieurs couples, même s'ils sont déjà cantonnés sur leur site de reproduction, n'ont pas encore pondu.

Trois secteurs de la ville accueillent plus de 200 couples de goéland argenté, un autre plus de 130 couples, trois autres entre 55 et 85 couples et les autres 35 couples ou moins. Nous n'avons pas observé de goélands nicheurs sur Querqueville. Sur l'ensemble des secteurs, 1105 couples nicheurs certains ou potentiels ont été recensés, soit un effectif en progression par rapport à ceux des années 2018 (1038 couples) et 2017 (968).

b) Le goéland brun

Figure 4 : Nombre de couples de goéland brun nicheurs ou potentiellement nicheurs

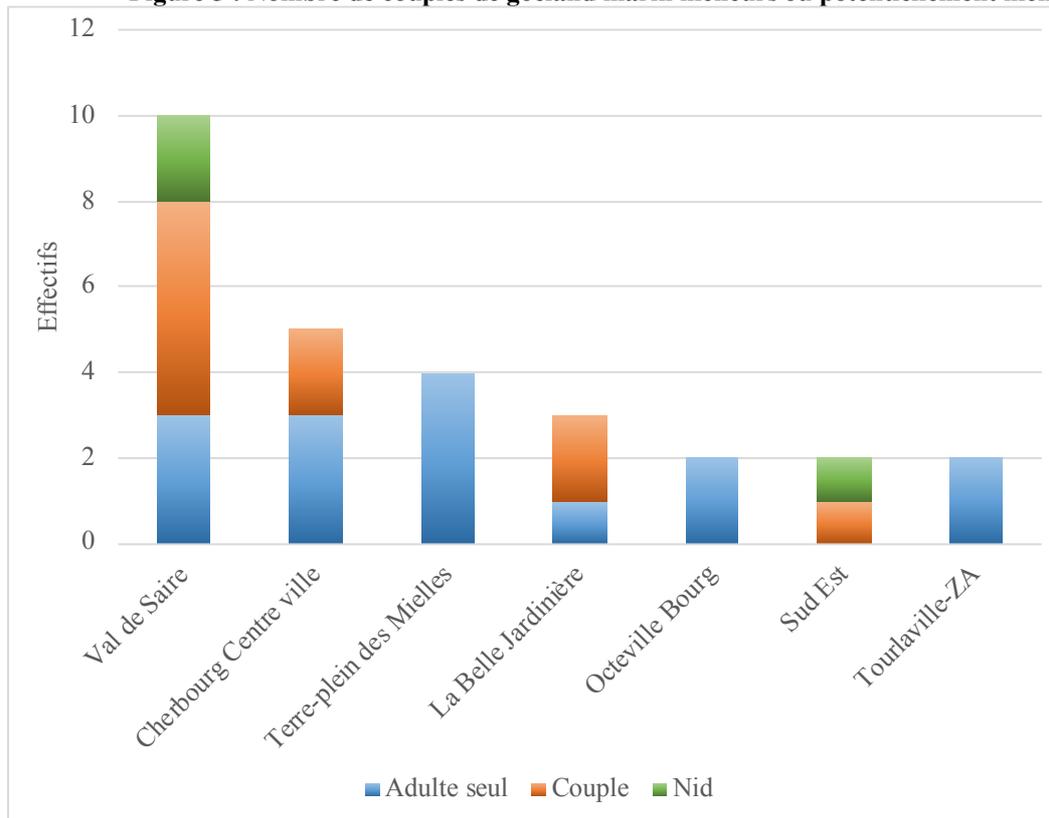


Pour le goéland brun les nids ne représentent que 24 % des observations ; cette faible proportion est normale car la phénologie de cette espèce est plus tardive que celle du goéland argenté et donc certains couples n'ont pas encore construit de nid à la fin du mois d'avril ou au début du mois de mai.

Deux secteurs accueillent au moins 25 couples et trois autres entre 10 et 15 couples. Sur l'ensemble des secteurs, 108 couples nicheurs certains ou potentiels ont été recensés, soit un effectif en régression par rapport à 2018 (161 couples) et 2017 (193).

c) Le goéland marin

Figure 5 : Nombre de couples de goéland marin nicheurs ou potentiellement nicheurs

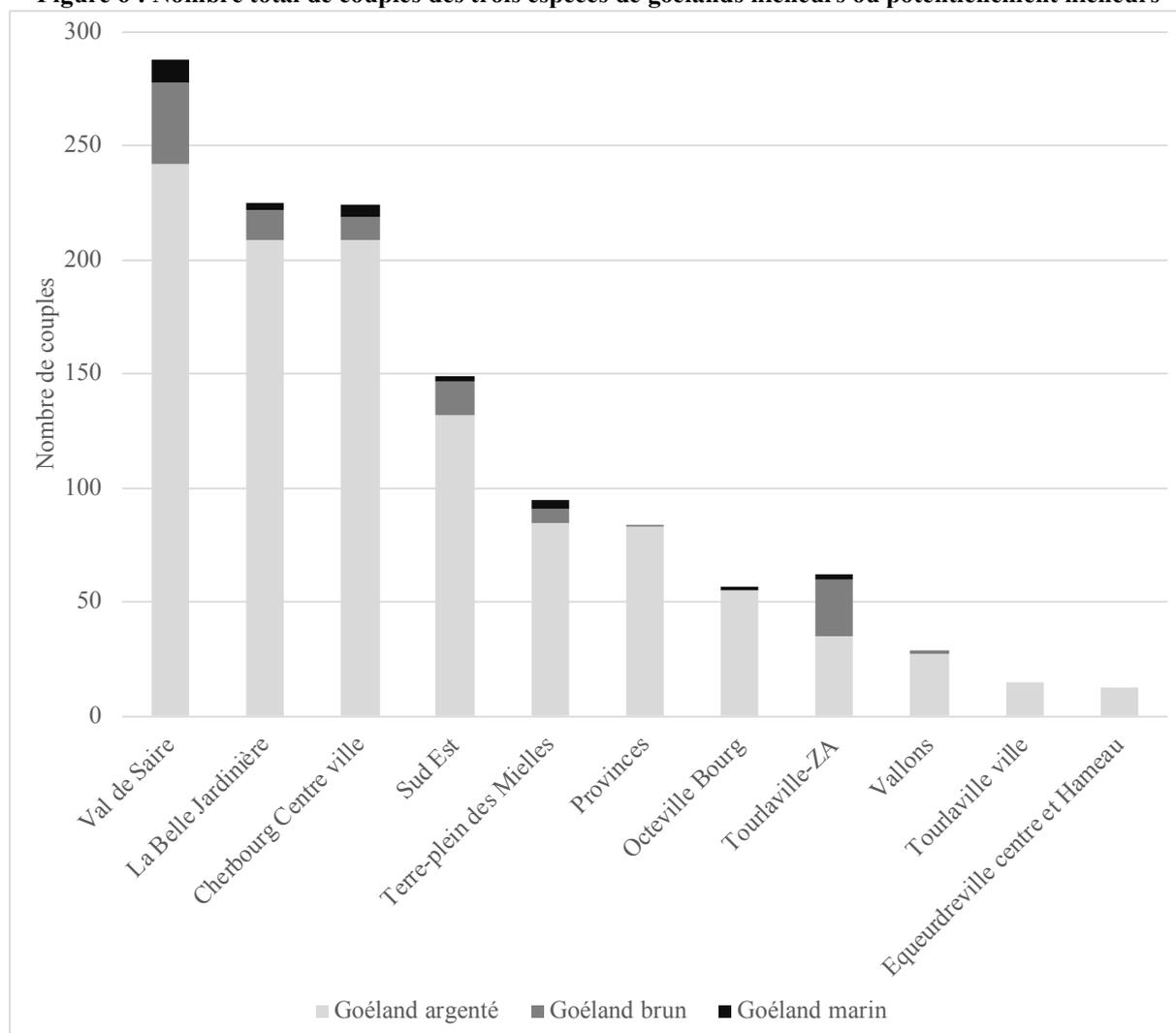


Environ 11 % des observations concernent des nids ; proportion assez faible pour cette espèce, la plus précoce des trois espèces de goélands étudiées.

Avec dix couples, c'est le « Val de Saire » qui est le plus fréquenté, suivent ensuite le centre-ville et le terre-plein des Mielles avec cinq et quatre couples. Sur l'ensemble des secteurs, 28 couples nicheurs certains ou potentiels ont été recensés, soit une régression par rapport à 2018 (46 couples) et 2017 (39).

VI - Bilan 2019 en considérant les trois espèces

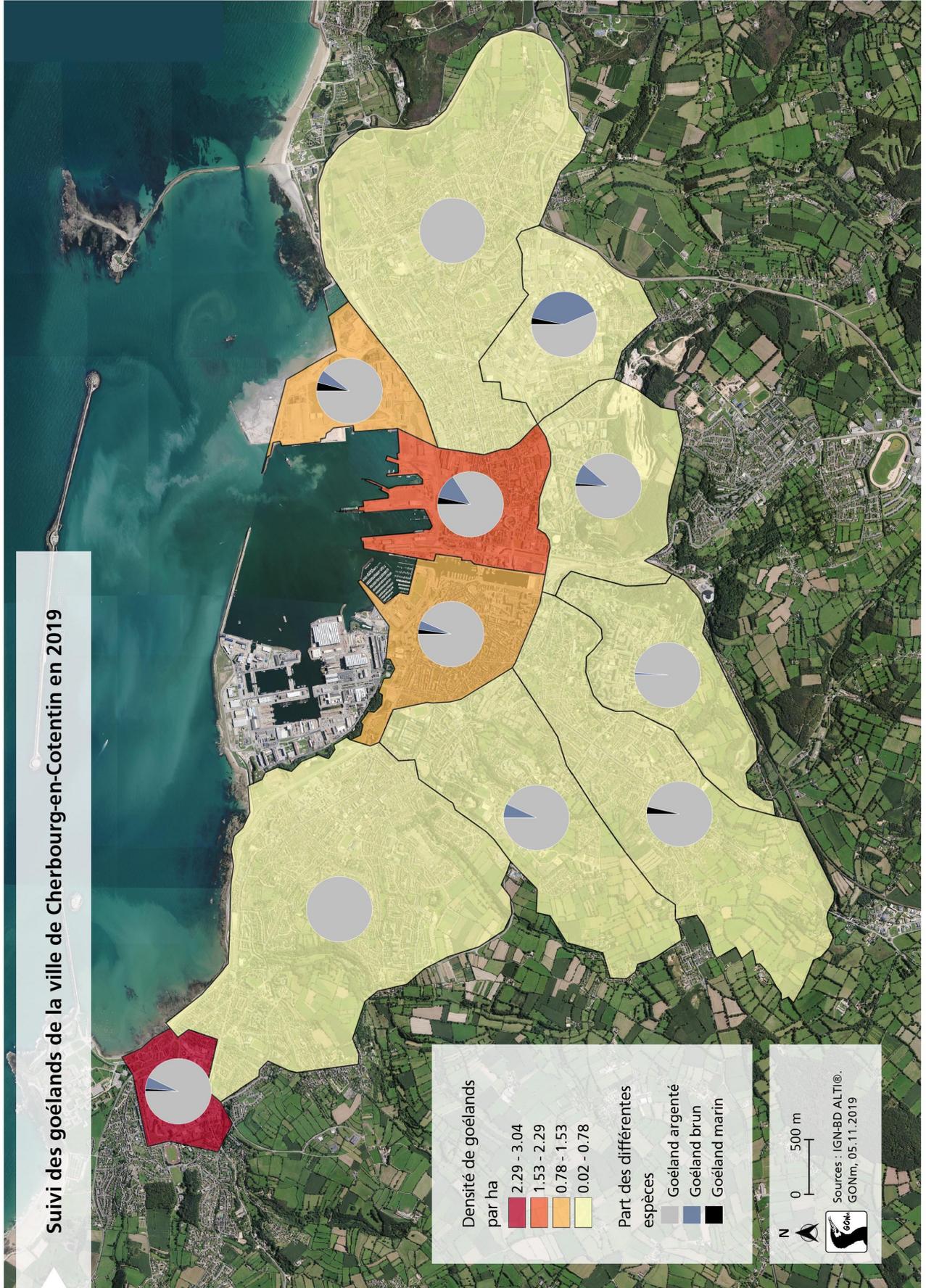
Figure 6 : Nombre total de couples des trois espèces de goélands nicheurs ou potentiellement nicheurs



Trois secteurs accueillent plus de 220 couples de goélands (Val de Saire, Cherbourg-Centre et la Belle Jardinière) et un (Sud-Est) environ 150 couples.

En termes de densité (fig. 7), c'est sur le secteur de la Belle Jardinière, plus petit en surface, qu'elle est la plus importante, puis sur Val de Saire et dans une moindre mesure sur Cherbourg centre-ville et sur le Terre-plein des Mielles. Équeurdreville est peu exploité.

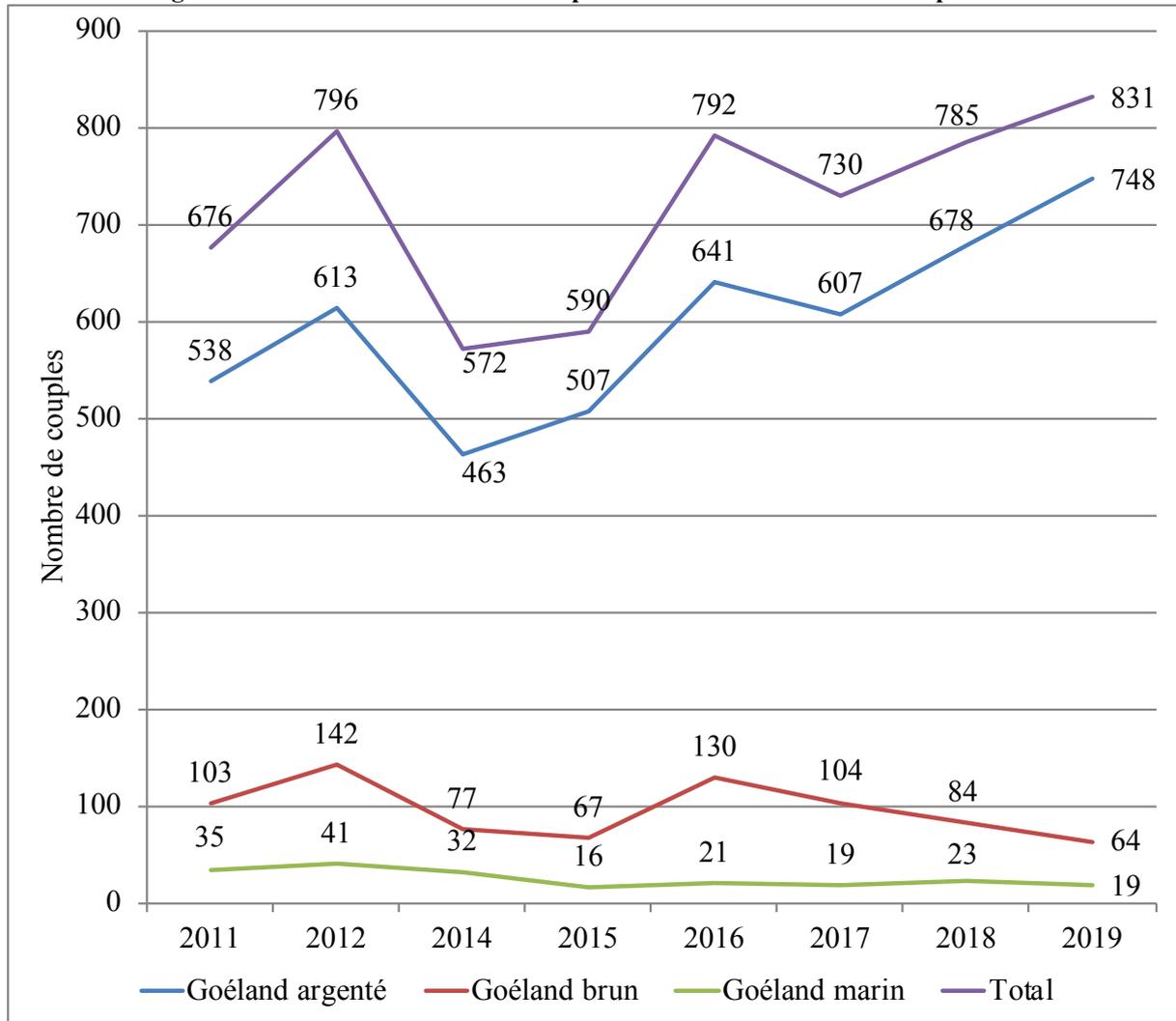
Figure 7



VII - Comparaison avec les années antérieures

Les comparaisons avec les recensements antérieurs, ne concernent que les six secteurs communs aux six années suivies par le GONm entre 2011 et 2019 (« Cherbourg - Centre-ville », « Val de Saire », « Sud-est », « Provinces », « Octeville-Bourg » et « Les Vallons »). Les données du site DCNS ne sont pas considérées car nous n'y avons accédé qu'une seule année.

Figure 8 : Variation de nombre de couples lors des six années suivies depuis 2011



L'effectif global de goélands connaît des fluctuations interannuelles, mais le maximum a été observé en 2019 (831). Les deux effectifs les plus faibles ont été notés en 2014 (572) et 2015 (590).

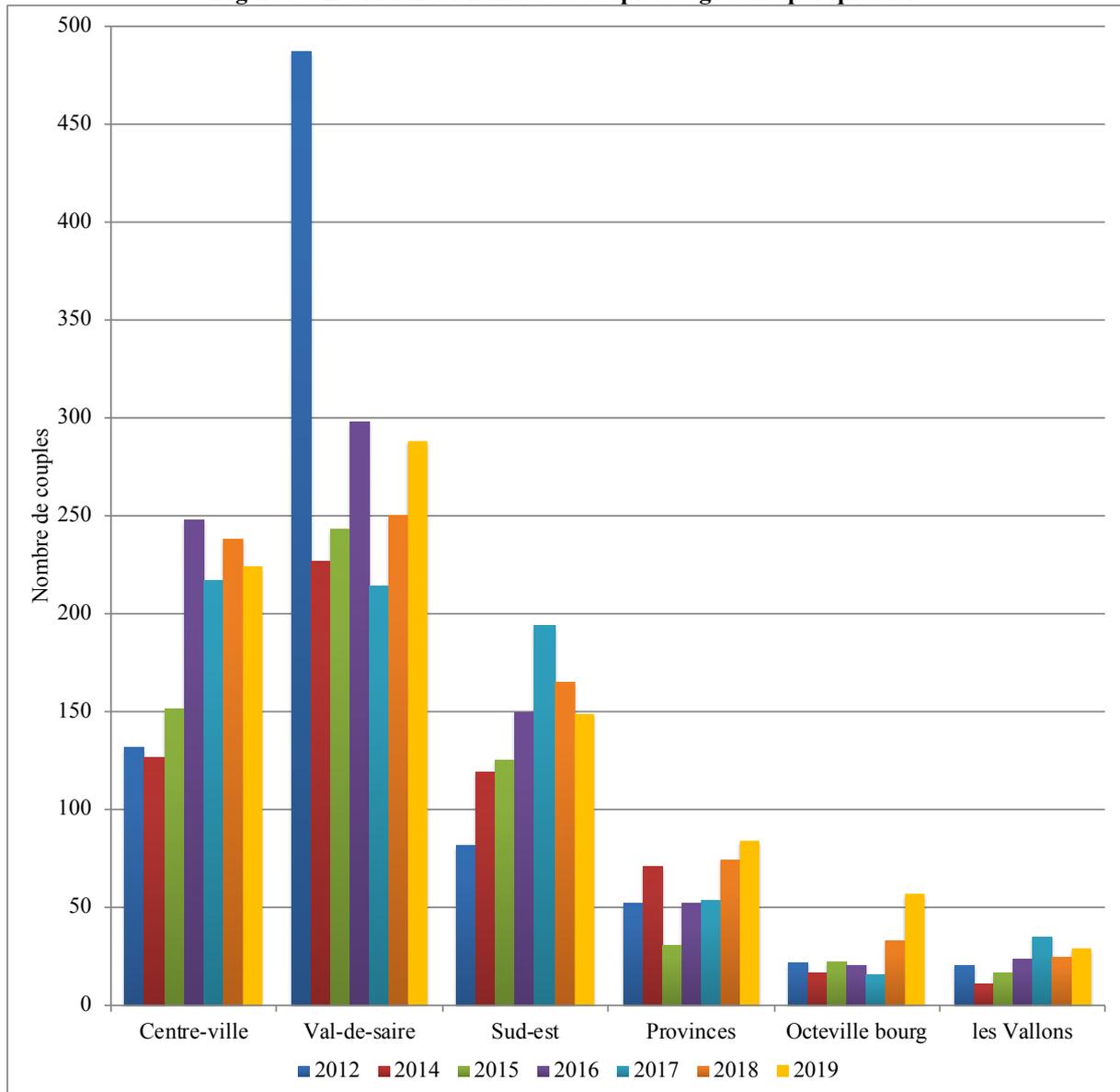
Comme dans les autres villes normandes, c'est le goéland argenté qui est le plus représenté et, pour cette espèce l'effectif de 2019 correspond au maximum (748) devant celui de 2018 (678). Les effectifs des quatre dernières années sont les plus importants. L'effectif était nettement plus faible en 2014 (463).

Le goéland brun a atteint deux fois au moins 130 couples (en 2012 et 2016) et deux fois un peu plus de 100 couples (en 2011 et 2017). Depuis 2016, il y a une chute régulière de l'espèce et l'effectif de 2019 est le plus faible pour la période considérée.

Alors que le goéland marin est plutôt en progression sur plusieurs villes normandes, ce n'est pas le cas dans l'agglomération de Cherbourg où les effectifs des cinq dernières années sont les plus faibles.

L'évolution du nombre de couples de l'ensemble des goélands sur les différents quartiers est présentée sur la figure 9.

Figure 9 : Évolution du nombre de couples de goéland par quartier



Dans le quartier Val-de-Saire, la diminution du nombre de couples entre 2012 et 2014 est liée à la disparition de la colonie du toit des Eléis, soit environ 250 couples. Depuis 2014, la population ne régresse plus sur cette partie de la ville.

Nous observons plutôt une progression sur les secteurs du centre-ville, d'Octeville, du sud-est et sur les Vallons. Précisons cependant que la progression observée en 2017 sur les Vallons est à tempérer car elle est en partie liée à l'utilisation d'un nouveau point d'observation (Résidence Bustamante) ; sur ce secteur la régression observée entre 2017 et 2018 est réelle car ce nouveau point d'observation a de nouveau été utilisé.

VIII - Nombre de nids traités par secteur et observations de poussins sur les trois secteurs concernés par la stérilisation des œufs de goéland argenté

En 2019, comme en 2018, la ville de Cherbourg-en-Cotentin a missionné la société « La volerie des Templiers » pour réaliser le traitement des œufs de goéland argenté. Le bilan produit par cette société a ensuite été fourni au GONm afin qu'il puisse être intégré aux résultats.

La société a bien détaillé les résultats de la stérilisation en utilisant le fichier Excel proposé par le GONm qui permet de préciser, par adresse et par secteur, le nombre de nids traités par passage avec le contenu de chacun des nids. Il fait également apparaître le nombre de nichées observées lors du second passage avec le nombre de poussins par nichée.

L'analyse du fichier de données montre que le premier passage a été effectué entre les 6 et 10 mai, soit à une période adéquate puisque ce premier traitement doit avoir lieu avant le 15 mai pour éviter au maximum les éclosions ; d'ailleurs aucune éclosion n'a été constatée lors de ce premier passage.

Le second traitement a été effectué environ deux semaines après, entre le 20 et le 24 mai. Pour éviter les éclosions il ne doit pas y avoir plus de trois semaines entre les deux traitements des œufs à une même adresse. Cette condition a donc bien été respectée, mais pour toucher plus de nids, il aurait pu être pratiqué une semaine plus tard.

D'après le bilan fourni par « La volerie des Templiers », plusieurs adresses n'ont fait l'objet de traitements des œufs que lors du premier passage. Les pontes incomplètes lors du premier traitement ont donc pu fournir des poussins, comme c'est le cas également pour les nids construits après le premier traitement. D'autres adresses n'ont été traitées qu'au second passage ce qui augmente les chances d'avoir des poussins lors du traitement ; une nichée a d'ailleurs été observée à ces adresses.

Pour que la stérilisation des œufs concerne un maximum de couples de goéland argenté il est impératif de faire deux passages à toutes les adresses car la reproduction de cette espèce est très étalée dans le temps.

Si l'on considère le nombre maximum de nids avec œufs traités par adresse :

- au moins 33 nids ont été traités avant éclosion dans le quartier du Val de Saire, soit moins de 14 % des couples recensés (242) par le GONm ;
- 93 dans le centre-ville, soit 44 % des couples comptés (209) ;
- et aucun nid n'a été traité dans le secteur sud-est où 132 couples étaient présents.

Au total 126 nids ont été traités avant éclosion sur les trois secteurs retenus, soit à peine 22 % des couples recensés.

Le tableau suivant dresse le bilan de nos observations de poussins de goéland argenté sur les trois secteurs à la fin du mois de juin. Nous avons également ajouté les poussins pour lesquels aucun adulte n'était présent à proximité immédiate et donc pour lesquels il n'était pas possible de définir l'espèce de manière certaine. Précisons cependant que la plupart, voire l'ensemble de ces poussins étaient probablement des goélands argentés.

Tableau 1 : Observations de poussins de goéland argenté et de poussins non identifiés (probablement argentés pour la plupart) sur les trois secteurs à la fin du mois de juin 2019

	Poussins de goéland argenté	Poussins probablement de goéland argenté
Cherbourg Centre-ville	16	3
Sud Est	27	33
Val de Saire	25	25
Total	68	61

Malgré le faible taux de traitement des nids, nous avons observé assez peu de poussins sur les trois secteurs (moins de 130). Si l'on considère que la production moyenne par couple est inférieure à 2 poussins, ce sont donc 70 à 80 couples de goéland argenté qui ont été observés avec au moins un poussin.

Même s'il est impossible de repérer tous les poussins en une seule journée, certains étant cachés derrière des cheminées, des murets ou relevés d'acrotère ou étant situés sur des sites non visibles des points d'observation, le faible nombre de poussins est difficile à expliquer. Il est possible que la tempête de début juin ait détruit certains nids ou nichées ; par ailleurs l'enlèvement de nids par certains habitants n'est pas à exclure, même si cela est strictement interdit par la loi.

IX - Bilan sur les goélands marin et brun qui sont strictement protégés

Comme pour le goéland argenté très peu de poussins de goéland marin ou brun ont été observés.

En effet, pour les 61 couples de goéland brun cantonnés sur les trois secteurs à la fin avril, seulement six poussins ont été observés. Pour les 17 couples de goéland marin présents sur ces trois secteurs, seulement deux poussins ont été observés.

Nous ne pouvons pas relier ces échecs au fait qu'ils auraient été traités par erreur (rappelons que ces deux espèces ne doivent pas subir de traitement des œufs, l'arrêté préfectoral ne l'autorisant que pour le goéland argenté). D'autres facteurs doivent donc être la cause de la plupart de ces échecs.

Précisons qu'il est impossible de différencier les nids et œufs du goéland brun de ceux de l'argenté ; par contre il est assez facile de reconnaître ceux du goéland marin qui sont généralement nettement plus gros. Avant le traitement des œufs, il est donc très important d'avoir repéré les goélands bruns à partir des points hauts et de bien observer quelles espèces volent au-dessus des sites en cours de traitement. Si des goélands bruns volent au-dessus et que la localisation du nid de cette espèce n'a pas été repérée précisément auparavant, le GONm suggère de ne pas traiter les nids présents sur le site, même s'il y a des nids de goéland argenté. Nous ne savons pas si cette consigne a bien été appliquée.

Pour le goéland brun il est possible que certains poussins aient éclos après notre dernier passage car il n'est pas rare d'observer des éclosions début juillet pour cette espèce.

Certains des poussins non identifiés de manière certaine et qui ont été principalement considérés comme des poussins de goéland argenté étaient peut-être, pour une faible minorité, des goélands bruns.

X - Conclusion

Trois secteurs de la ville accueillent plus de 200 couples de goéland argenté (Cherbourg-Centre, la Belle Jardinière et Val de Saire) et un autre (Sud-Est) plus de 130 couples. Même s'il arrive au second rang en terme d'effectifs, c'est sur le secteur de la Belle Jardinière, plus petit en surface, que les densités sont les plus importantes. Sur l'ensemble des secteurs, 1105 couples nicheurs certains ou potentiels de goéland argenté ont été recensés, soit un effectif en progression par rapport à ceux des années 2018 (1038 couples) et 2017 (968).

Les deux espèces strictement protégées (goélands marin et brun) sont en régression, soit une tendance inverse aux autres villes normandes pour le goéland marin, mais comparable pour le goéland brun.

La ville de Cherbourg-en-Cotentin a mené en 2019 une opération de stérilisation des œufs de goéland argenté sur deux quartiers. Rappelons que le traitement des œufs a pour principal objectif de diminuer les nuisances sonores dues aux cris des goélands ; en effet, les couples dont les œufs ont subi le traitement restent moins longtemps sur place, car ils n'ont pas de jeunes à élever. Précisons que les suivis effectués par le GONm depuis la fin des années 1990 sur plusieurs villes normandes montrent qu'il ne faut pas s'attendre à une diminution importante de la population du goéland argenté à court terme. Par exemple, sur la ville du Havre il a fallu attendre seize ans d'intervention avant que les secteurs traités systématiquement commencent à être désertés de façon significative ... mais la diminution sur ces secteurs s'est accompagnée d'une occupation d'un plus grand nombre de quartiers ; et au final la population sur l'ensemble de la ville n'a pas diminué.

De plus, lorsque les interventions de traitement des œufs sont seulement ponctuelles ou partielles, cela conduit au contraire à augmenter les nuisances sur certains quartiers, les goélands n'ayant pas eu de poussin se regroupent et volent au-dessus des secteurs où les densités de poussins sont importantes.

Par rapport au coût important que représente le traitement des œufs, les effets à attendre sur la population de goéland argenté sont donc assez limités.

Notons que ces conclusions traduisent l'effet à moyen terme de la stérilisation, mais nous ne pouvons pas nous prononcer sur le très long terme. Toutefois, un recul de plus de vingt ans ne laisse toujours pas entrevoir une diminution des effectifs à l'échelle des agglomérations concernées. Il est important de rappeler que depuis les années 1990, plusieurs colonies en sites naturels ont connu une forte régression et si, jusqu'alors, la baisse des effectifs de goéland argenté en sites naturels semblait être compensée par l'augmentation en sites urbains, ce n'était plus le cas dès 1998 (Debout, 2005). Dans la liste rouge normande (Debout, 2016), le goéland argenté est maintenant considéré comme « vulnérable ».

Même si nous ne pouvons pas l'affirmer puisque nous n'avons pas eu accès directement aux nids, il est possible que certains nids de goéland brun soient parfois traités par erreur puisque les nids et œufs de goéland brun sont impossibles à différencier de ceux du goéland argenté. Il faut donc être très attentif à la présence du goéland brun et ne pas traiter le ou les nids où un doute subsiste du fait de la présence de l'espèce aux alentours du site en cours de traitement. Dans ce cas il ne faut pas traiter les nids même s'il y a également des goélands argentés présents.

XI - Préconisations du GONm

XI.1 - Favoriser le retour des oiseaux en milieu naturel

La solution idéale serait de favoriser le retour des oiseaux en milieu naturel ou semi-naturel. Cela nécessiterait la mise en protection des sites identifiés comme les plus favorables (notamment ici les forts de la rade de Cherbourg et l'île Pelée en particulier, ou encore l'île du Large à Saint-Marcouf). Cela pourrait se traduire par une restriction d'accès de mars à juillet, une signalisation dissuasive, ainsi qu'une surveillance des sites et des opérations de dératisation ou de suppression des renards (comme sur l'île Tatihou, par exemple).

En 2014, en Haute-Normandie, trois goélands, pourtant nés en milieu urbain, ont établi leur nid sur le littoral. Cette observation atteste que le retour au milieu naturel est toujours possible pour l'espèce, même pour un oiseau né en milieu urbain. Cela montre également que le brassage génétique entre oiseaux urbains et littoraux est bien réel (Le Guillou et al., 2014).

XI.2 - Réduire les sources de nourriture

Certains habitants de Cherbourg-en-Cotentin nourrissent volontairement ou involontairement les goélands. Il est donc important d'informer les habitants que les goélands ne doivent pas être nourris :

- En informant, voire en verbalisant les habitants qui, volontairement ou involontairement, nourrissent les goélands (le nourrissage des goélands est interdit : article 120 du règlement sanitaire du 7 juin 1985) ;
- En supprimant l'accès possible aux poubelles (déposer les poubelles dans des containers le moins de temps possible avant le ramassage des ordures) ;
- En indiquant aux restaurateurs qu'ils doivent garder leurs arrière-cours sans déchets à l'air libre ;
- En fermant les décharges ;
- En supprimant l'accès possible aux déchets de la pêche.

Ces deux derniers points sont de loin les plus importants. Par exemple, PONS (1996) a montré que la fermeture de la décharge de Brest a conduit à une diminution de 19 % des effectifs nicheurs sur la colonie voisine de Tréberon (en site naturel).

XI.3 - Tenter de limiter la nidification sur les habitations et inciter les goélands à nicher sur les zones industrielles

Il faut qu'un maximum d'habitants pose :

- Des pics et des fils sur les toits en pente, sur les cheminées et à leur base,
- Ou des filets sur les terrasses des immeubles.

Le nettoyage des terrasses en période internuptiale est également important afin de retirer tout ce qui peut servir à construire les nids.

Des efforts isolés ne permettront pas de limiter la population de goélands.

Pour limiter l'attrait des secteurs habités du centre-ville pour les goélands et les inciter à s'installer plutôt dans les zones industrielles où les nuisances sont moins importantes, **il faut limiter les traitements aux zones habitées et ne pas traiter les zones industrielles.**

XI.4 - Favoriser la reproduction du goéland marin

Il s'agit de favoriser la seule prédation efficace possible en favorisant la reproduction du goéland marin. En l'état actuel de nos connaissances, si on prend l'exemple de la colonie en site naturel de Saint-Marcouf, un peu plus de 300 couples de goélands marins se sont substitués à plus de 2 500 couples de goélands argentés.

XI.5 - Suivis à prévoir si des traitements des œufs de goéland argenté sont mis en place en 2020 sur la ville de Cherbourg-en-Cotentin

Il faudra au minimum reconduire les recensements de goélands sur les six secteurs suivis depuis 2011 si la stérilisation des œufs ne concerne que ces zones. Si la stérilisation est menée sur plusieurs années, un recensement plus complet sur les 13 secteurs devra être reconduit régulièrement afin de savoir si la stérilisation conduit à un déplacement des goélands. Dans la mesure du possible, lors des prochains recensements, il pourrait être intéressant de noter sur quels types de constructions nichent les goélands (toits en pentes, cheminées, terrasses d'immeubles, toits végétalisés, hangars industriels ou commerciaux...).

Sur les zones qui feront l'objet de stérilisation il faudra qu'un organisme de protection de la nature comme le GONm, localise le plus précisément possible les couples de goélands marin et brun (deux espèces dont les œufs ne doivent pas être traités) avant chaque passage de stérilisation ; ces localisations devront être fournies aux équipes traitant les œufs pour que ces deux espèces ne soient pas traitées.

Sur les terrasses où se mélangent des goélands bruns et argentés et où les nids des goélands bruns n'ont pas été localisés très précisément auparavant (grâce à la présence d'un point haut se trouvant à proximité), il est préférable de ne traiter aucun nid car il est impossible de différencier les nids et œufs de ces deux espèces. Normalement les erreurs entre les nids de goéland marin et argenté doivent être rares car les nids de goéland marin sont nettement plus grands et les œufs plus gros.

Sur les quartiers traités, il faudra prévoir un recensement à la fin du mois de juin afin de savoir quelle proportion de goéland argenté a produit des jeunes malgré le traitement des œufs et pour s'assurer que les goélands marin et brun ont bien produit des poussins.

Bibliographie

- BOULARD C (2016) - Les goélands urbains de Cherbourg-Octeville - Saison 2016. Groupe Ornithologique Normand, 18 p.
- DAUGUET F, ADAM A & MOREL F(2017) - Inventaire et recensement des goélands nicheurs sur les toits de l'agglomération de Cherbourg-en-Cotentin - Saison 2017. Groupe Ornithologique Normand, 15 p.
- DEBOUT G, PURENNE R et DESMARES J (2011) - Les goélands nicheurs urbains de l'agglomération de Cherbourg - Recensement 2011. Cherbourg-Octeville (FR). Groupe Ornithologique Normand, 18 p.
- DEBOUT G (2016) - Liste rouge des oiseaux menacés de Normandie
- JAILLET, V (2014) - Les goélands nicheurs urbains de la ville de Cherbourg-Octeville - Saison 2014. Cherbourg-Octeville (FR) : Groupe Ornithologique Normand, 23 p.
- JAILLET, V (2015) - Les goélands nicheurs urbains de la ville de Cherbourg-Octeville - Saison 2015. Cherbourg-Octeville (FR) : Groupe Ornithologique Normand, 18 p.
- ISSA N. & MULLER Y. coord. (2015) - Atlas des oiseaux de la France métropolitaine. Nidification et présence hivernale. LPO/SEOF/MNHN. Delachaux et Niestlé, Paris, 1408 p.
- LE GUILLOU, G., ANSELME, M., JACOB, Y. et MOREL, F. (2014) - Suivi de la population de goéland marin *Larus marinus* de la ville du Havre - Éléments de comparaison avec les autres colonies de Haute-Normandie - Saison de reproduction 2014. Le Havre (FR) : Groupe Ornithologique Normand, 2014. 53 p.
- MOREL F. & LE GUILLOU G. (2017) - Inventaire et recensement des goélands argentés nicheurs sur les toits de la ville du Havre. Groupe Ornithologique Normand / ville du Havre.
- PONS, J.M. Causes et mécanismes de l'évolution numérique de la population française de goélands argentés *Larus argentatus* depuis 1850. 1996. in Journées scientifiques et techniques du Havre. Colonies de goélands en zone urbaine. pp. 53-63.
- PURENNE, R. et DEMAREST, T. (2012) - Les goélands nicheurs urbains de la ville de Cherbourg-Octeville - Saison 2012. Cherbourg-Octeville (FR) : Groupe Ornithologique Normand, 16 p.
- UICN France, MNHN, LPO, SEOF & ONCFS (2016) - La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Oiseaux de France métropolitaine. Paris, France

La volerie des Templiers

Le 10/10/2019

5 places du Calvaire

52000 Montsaon

Tel : 06.65.42.71.79

Ville de Cherbourg en Cotentin

A l'attention de Mr Lebastard

Objet : compte rendu stérilisation des oeufs de goéland argenté 2019 :

Introduction:

Pour la deuxième fois consécutive la Volerie des templiers a procédé à la stérilisation des oeufs de goéland argenté sur la ville de Cherbourg en Cotentin. Cela permet d'avoir une connaissance du site parfaite et de pouvoir établir une identification plus précise des populations et de différencier de manière précise les espèces à préserver.

Logistique:

L'organisation en amont des services d'hygiène de la ville de Cherbourg ainsi que des supports bien détaillés concernant les accès et téléphones des intervenants, a permis à l'entreprise d'accéder sans difficulté à toutes les structures nécessitant la stérilisation des oeufs.

Stérilisation:

L'ensemble des sites indiqués sur les listings ainsi que les demandes ponctuelles ont été traitées sans difficultés majeures et l'entreprise a pu respecter le cahier des charges mis en place par les différents acteurs de cette opération de stérilisation. (Cette année 2019 seul un bâtiment de presqu'iles habitat n'a pu être traité pour des problèmes d'accès liés un verrou défectueux non résolu par l'entreprise). Les oeufs autres que goélands argentés ont été épargné par identification méticuleuse due au savoir faire et expérience de l'intervenant sur place. Cette année un contrôle renforcé par observation aux jumelles et report sur plan des goélands brun ou marin a été effectué avant l'intervention de stérilisation. La méthode utilisée est conforme à l'environnement avec un produit complètement biologique exigé par les organismes décideurs. L'ensembles des opérations se sont déroulées dans le respect de l'environnement ainsi que de la faune sauvage.

Remarques:

Les interventions sur les toits ont permis de constater des dégradations du à la présence importante de goélands. Chez certains particuliers on peu constater la diminution de nids et une baisse de fréquentation significative au niveau de la rue Jean Marais_notamment.

Points positifs:

La connaissance des lieux par l'entreprise et le rapport entretenu avec les différents interlocuteurs. Le deuxième passage nous a permis de constater le succès total de la stérilisations des oeufs avec un produit complètement bio.

Conclusions:

L'opération à été très appréciée en milieu urbain par les entreprises et les particuliers et le dialogue partagé a tendance à rassurer la population.

L'hôpital de Cherbourg pour des raisons sanitaires à fortement apprécié le renouvellement des opérations de stérilisation .

L'entreprise la Volerie des Templiers a pu réaliser ces opérations avec une étroite collaboration des services d'hygiène de la ville de Cherbourg et remercie les acteurs principaux de cette intervention.